

Résultats des entreprises

Au quatrième trimestre 2023, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) est resté stable à 32,9 %. D'un côté, il a été pénalisé par la hausse du coût réel du travail par tête, par celle de la taxe foncière sur le bâti professionnel et par une légère baisse de productivité. De l'autre, les termes de l'échange intérieur se sont améliorés pour les entreprises résidentes, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et du gaz. Sur l'ensemble de l'année 2023, malgré une baisse de la productivité, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) a progressé de 1,0 point, en raison de la baisse des salaires réels et, dans une moindre mesure, de l'amélioration des termes de l'échange intérieur. Il se situe ainsi au-dessus de sa valeur moyenne d'avant la crise sanitaire (31,5 % en 2018¹) : il est nettement au-dessus dans l'énergie mais en deçà dans les services, où les entreprises répercutent avec retard la hausse de leurs coûts (► [éclairage](#) de la *Note de conjoncture* de décembre 2023 sur les prix de services). Les coûts de financement des entreprises augmentent et, au final, l'épargne des entreprises (qui tient compte de l'impôt sur les sociétés et du résultat financier) représente 22,2 % de leur valeur ajoutée en 2023, soit un niveau très proche de celui de 2018.

Le taux de marge des SNF augmenterait légèrement à 33,1 % au premier trimestre 2024, principalement sous l'effet de la nouvelle mesure de baisse de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la diminution des versements de taxe foncière sur le bâti professionnel par rapport à la fin d'année 2023. Les salaires réels pèseraient de nouveau un peu sur le taux de marge mais leur faible hausse serait compensée par des légers gains de productivité. Au deuxième trimestre, le taux de marge continuerait d'augmenter, dans le sillage du redressement de la productivité. ●

¹ L'année 2018 peut être considérée comme une année de référence convenable pour le taux de marge. En effet, le taux de marge a connu des évolutions heurtées de 2019 à 2021 du fait de la comptabilisation simultanée, en 2019, du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) et de la réduction des cotisations sociales. Les années suivantes ont été quant à elles marquées par la crise sanitaire.

► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(taux de marge en %, variation et contributions en points)

	2023				2024		2022	2023	Acquis 2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Taux de marge	31,8	33,3	32,9	32,9	33,1	33,3	31,7	32,7	33,3
Variation du taux de marge	0,2	1,4	-0,3	0,0	0,2	0,2	-2,2	1,0	0,5
Productivité (+)	-0,5	0,4	-0,1	-0,1	0,1	0,2	-0,1	-0,8	0,2
Coût réel du travail par tête (-)	0,4	0,3	0,3	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	1,4	0,1
<i>Dont : Salaire par tête réel (-)</i>	0,5	0,3	0,4	-0,2	-0,1	0,0	-0,7	1,2	0,1
<i>Dont : Taux de cotisation employeur (-)</i>	-0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,5	0,1	0,0
Ratio prix de VA / prix de consommation (+)	0,1	0,8	-0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,5	0,3
Autres éléments	0,3	0,0	-0,1	-0,1	0,2	0,0	-1,9	-0,1	0,0

■ Prévission.

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (Pva/Pc), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (W/Pc, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge.
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le fonds de solidarité.

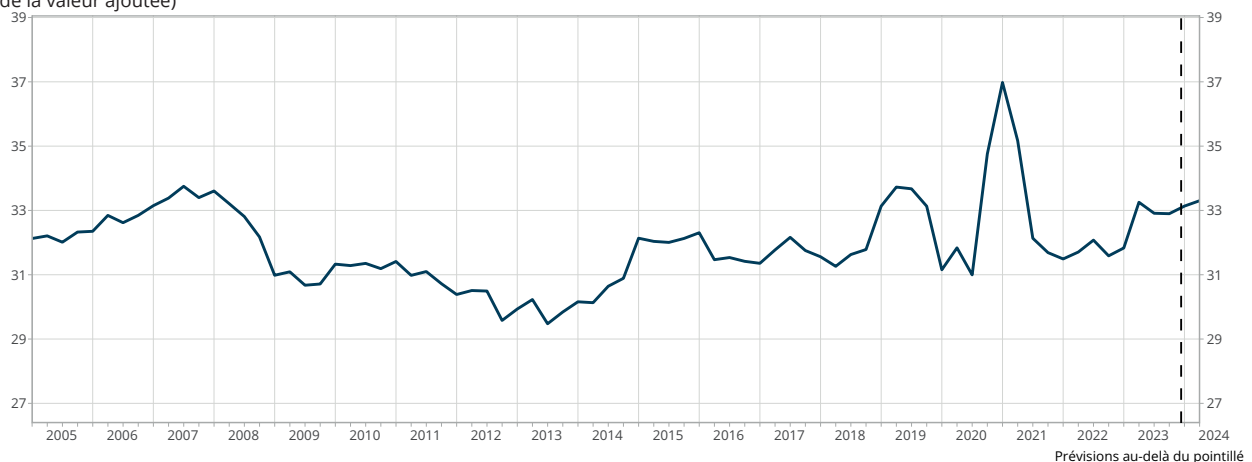
Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{VA}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_C} \frac{P_C}{P_{VA}} + \text{autres facteurs}$$

Source : Insee.

► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee.